



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



26039848

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

12 MARS 2026

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : 0454 058 384

Nom

(en entier) : ASSABBAN

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue du Roton (FAR), 32 à 6240 Farciennes

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'administrateurs et de l'administrateur délégué

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à 21 heures s'est tenue au siège social de la société, une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de Monsieur ASSABBAN Hassan qui rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Renouvellement du mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué

Le président fait constater que la totalité du capital social est représentée et que l'assemblée est valablement

constituée au vœu de la loi sans justification de convocation préalable.

Après avoir entendu les explications données par le président sur les différents points de l'ordre du jour et sur la situation financière de la société, l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix :

- De renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une période de 6 ans expirant le 31 janvier 2032 avec effet rétroactif du 01 février 2026

Monsieur ASSABBAN Hassan

Monsieur ASSABBAN Rachid

Monsieur ASSABBAN Driss

Tous les trois déclarent expressément accepter, leurs mandats d'administrateurs.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, les administrateurs précités, réunis en conseil d'administration, décident de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur ASSABBAN Hassan qui accepte cette fonction pour une période de 6 ans expirant le 31 janvier 2032 avec effet rétroactif du 01 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 heures 30 min.

Signature du présent procès-verbal.

ASSABBAN Hassan

ASSABBAN Rachid

ASSABBAN Driss

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).